

## Accord par échange de lettres pour mettre fin aux travaux de la Commission des experts civils pour les questions dérivant de la nouvelle frontière franco-italienne (Rome, 3 mai 1957)

**Légende:** In this document, the representatives of the committee of civilian experts on the new French–Italian border adopt a compromise on cross-border cooperation as part of the developing European integration process.

**Source:** "Accord par échange de lettres pour mettre fin aux travaux de la Commission des experts civils pour les questions dérivant de la nouvelle frontière franco-italienne, signé à Rome", dans Récueil général des traités de la France (R.G.T.F.). 03.05.1957, 1ère série vol. VI no 175, p. 602. [http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede\\_document.php](http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php) .

**Copyright:** Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/accord\\_par\\_echange\\_de\\_lettres\\_pour\\_mettre\\_fin\\_aux\\_travaux\\_de\\_la\\_commission\\_des\\_experts\\_civils\\_pour\\_les\\_questions\\_derivant\\_de\\_la\\_nouvelle\\_frontiere\\_franco\\_italienne\\_rome\\_3\\_mai\\_1957-fr-5bdef174-b860-4f4f-8ecf-c9a02326e414.html](http://www.cvce.eu/obj/accord_par_echange_de_lettres_pour_mettre_fin_aux_travaux_de_la_commission_des_experts_civils_pour_les_questions_derivant_de_la_nouvelle_frontiere_franco_italienne_rome_3_mai_1957-fr-5bdef174-b860-4f4f-8ecf-c9a02326e414.html)

**Date de dernière mise à jour:** 10/12/2013

— 175 —

3 Mai 1957 ITALIE.

ACCORD PAR ÉCHANGE DE LETTRES POUR METTRE FIN AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DES EXPERTS CIVILS POUR LES QUESTIONS DÉRIVANT DE LA NOUVELLE FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE, SIGNÉ A ROME.

Rome, le 3 mai 1957.

Monsieur le Ministre,

Nos deux Gouvernements sont tombés d'accord pour mettre fin aux travaux de la Commission des experts civils pour les questions dérivant de la nouvelle frontière franco-italienne. A cette occasion, ils tiennent à apporter aux membres italiens et français de cette Commission le témoignage de leur gratitude pour l'esprit de conciliation, la compétence et le dévouement dont ceux-ci ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Huit affaires de faible importance, énumérées au paragraphe III du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des experts civils tenue à Turin du 14 au 19 juin 1956, ne sont pas encore complètement arrivées à leur terme.

J'appelle votre attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que ces questions fussent réglées par la voie diplomatique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer l'accord de votre Gouvernement sur ce qui précède.

Fouques-Duparc.

A S.E. M. Vittorio Badini Confalonieri,  
Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Palais Chigi, Rome.